NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/51/L.89
12 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 140 a) de l'ordre du jour

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES : FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses

L'Assemblée générale,

Rappelant le paragraphe 18 de sa résolution 51/239 en date du 17 juin 1997,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : Groupe des enseignements tirés des missions[1] et la déclaration y relative du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi que les vues exprimées par les États Membres à la Cinquième Commission[2],

1. Prend note du rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : Groupe des enseignements tirés des missions[1];

2. Prend note également des observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi que des taux de vacance de poste au titre du compte d'appui, qui étaient, au 31 août 1997, de 14,2 % pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 5,1 % pour les postes de la catégorie des agents des services généraux;

---

[1] A/51/965.

[2] Voir A/C.5/51/SR.73.

3. Constate l'utilité de la capacité en matière d'enseignements tirés des missions;

4. Décide de transférer à titre temporaire, pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1998, trois postes, à savoir un poste P-4, un poste P-2/1 et un poste d'agent des services généraux, financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, afin d'exécuter les tâches décrites dans le rapport du Secrétaire général[1], et décide aussi de revenir sur cette question pour l'examiner dans le cadre de propositions budgétaires futures.